



La négociation budgétaire du cadre financier pluriannuel 2014/2020

Le cadre financier pluriannuel (CFP) est l'acte budgétaire majeur de l'Union européenne. Il fixe pour sept ans des plafonds de dépenses, en crédits d'engagements, par grandes rubriques et année par année.

La procédure d'adoption du CFP est prévue par l'article 312 § 2 du TFUE. Le CFP est adopté à l'unanimité par le Conseil après approbation du Parlement européen à la majorité de ses membres. L'expérience montre que, en réalité, et en marge de cette procédure, le CFP est principalement arbitré par le Conseil européen. Le cadre alors adopté sert de base à l'accord final adopté dans les règles prévues par le traité. L'accord définitif est toujours très proche de l'accord conclu au Conseil européen.

La négociation s'est ouverte par une proposition de la Commission le 6 juin 2011 et devrait s'achever, si le Conseil européen parvient à un accord, en janvier ou février 2013. Les tableaux suivants retracent l'évolution des propositions budgétaires au cours de cette négociation.

ÉVOLUTION DES POSITIONS : 1. LA COMPÉTITIVITÉ

	PP Commission 06/2011 et 07/2012	PP Chypre 29/10/2012	PP Van Rompuy 13/11/2012	PP Van Rompuy 22/11/2012
Les chiffres (en millions d'euros 2011)				
Total rubrique « croissance intelligence et inclusive »	490 908	472 800	462 100	459 600
Dont « Compétitivité »	114 900	146 317	152 652	139 543
Contenu détaillé de la compétitivité				
1. Horizon 2020 ¹	80 000	80 000	(70 000)*	(70 000)*
2. Mécanisme pour l'interconnexion en Europe ²	50 000 ³ (comptabilisé sous « cohésion »)	36 314 (retour dans « compétitivité »)	46 249	41 249
3. Erasmus pour tous	15 210	(15000)*	(entre 15 000 et 20 000)*	(entre 15 000 et 20 000)*
4. Autres projets industriels et scientifiques :	7 000	GMES et ITER remontés dans le CFP total : 15 548	14 293	12 793
-Galileo	7 000	7000	6 645	6 300
-GMES	Hors CFP	5 841	4 941	3 786
-ITER	Hors CFP	2 707	2 707	2 707
Hors CFP				
GMES et ITER	GMES 5 841 ITER 2 707	Retour dans le CFP	Retour dans le CFP	Retour dans le CFP

Légende : - PP : Proposition ; * : les montants figurant entre parenthèses sont des estimations

¹ Horizon 2020 : enveloppe recherche (ex Programme-cadre de recherche et développement - PCRD)

² Nouveau fonds CEF (Connecting Europe Facility) proposé par la Commission afin de financer les projets transfrontaliers dans les secteurs des transports, de l'énergie et des télécommunications.

³ Les crédits alloués à ce fonds ont d'abord été comptabilisés au volet « cohésion » avant de passer au volet « compétitivité » à partir de la proposition de la présidence chypriote, ce qui explique que la somme des montants de la colonne « compétitivité » de la PP Commission dépasse le montant total de 114 900 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES POSITIONS : 2. LA COHÉSION

	PP Commission 06/2011 et 07/2012	PP Chypre 29/10/2012	PP Van Rompuy 13/11/2012	PP Van Rompuy 22/11/2012
Les chiffres (en millions d'euros 2011)				
Total rubrique croissance intelligence et inclusive	490 908	472 800	462 100	459 600
Dont « Cohésion »	376 020	326 494	309 495	320 148
Contenu détaillé de la cohésion				
Classification des régions	- Régions les moins développées : PIB/h < 75% moyenne UE à 27 - Nouvelle catégorie « région en transition » PIB/h > à 75% et < à 90% moyenne UE : 10 régions FR sont concernées - Régions développées : PIB/h > 90% moyenne UE	Sans modif	Sans modif	Sans modif
Critère de conditionnalité	Introduction de contrats de partenariat entre chaque EM et la Commission ¹	Sans modif	Sans modif	Sans modif
1. Répartition par type de région (fonds FEDER et FSE)				
- <i>régions les moins développées</i>	162 590	Non précisé	156 136	161 427
- <i>régions en transition</i>	38 952	Non précisé	29 187	31 393
- <i>régions développées</i>	53 143	Non précisé	47 505	50 872
- <i>dont crédits pour le fonds européen d'aide aux plus démunis²</i>	<i>2 500 aux régions les moins développées</i>	<i>2 000 pour toutes les régions</i>	<i>2 100</i>	<i>2 000</i>
2. Crédits du fonds de cohésion (destinés aux EM dont le RNB/h < 90% de la moyenne UE)				
Capping maximal du fonds de cohésion	2,5% du PIB	2,36%	2,4%	2,35%
3. Allocation RUP et régions à faible densité de population				
- <i>Allocation spéciale RUP (en euros/h)</i>	926	Non précisé	925	1 387
	20€/h	Non précisé	20€/h	30€/h
4. Coopération territoriale				
	11 700	8 912	9 814	8 728

Légende : PP : proposition ; EM : État membre ; RUP : Régions ultrapériphériques. Les chiffres en italiques de l'ex PEAD sont inclus dans le total des fonds structurels

¹ La conditionnalité prendra la forme de conditions *ex ante* qui devront être remplies avant le versement des fonds et de conditions *ex post* qui subordonneront le déblocage de fonds supplémentaires à l'obtention de résultats prédéfinis. Les conditions de financement feront partie des contrats de partenariat qui sont approuvés par la Commission et les États membres sur des objectifs listés par la Commission mais choisis (logique de menu) par les États membres.

² Ancien **PEAD : Programme européen d'aide aux plus démunis**. L'ancien PEAD était rattaché à la PAC et ne s'occupait que d'aide alimentaire. Il s'occupera désormais d'aide humanitaire en général (vêtements, nourriture etc.). Le nouveau fonds proposé est contenu dans le volet « Cohésion » et ses crédits seront imputés sur le fonds social européen auquel il est rattaché. En conséquence, ses fonds sont indiqués en italiques car ils sont déjà comptabilisés à travers les crédits des fonds structurels.

ÉVOLUTION DES POSITIONS : 3. LA PAC

	PP Commission 06/2011 et 07/2012	PP CHYPRE 29/10/2012	PP Van Rompuy 13 /11/2012	PP Van Rompuy 22/11/2012
Les chiffres (en millions d'euros 2011)				
Total rubrique 2 croissance durable et ressources naturelles	382 927	378 972	364 472	372 229
dont dépenses de marché et paiements directs	281 825	277 401	269 852	277 852
dont développement rural	89 900	90 816	83 666	83 666
Sous total PAC	371 725	368 217	353 518	361 518
1^{er} pilier (dépenses de marché et paiements directs)				
Montant global des aides directes (AD)	Reconduction du plafond 2013 en euros courants	<i>Baisse des AD/ha de 0,27% par an</i>	Non précisé (baisse de fait)	Non précisé
Convergence externe	Pour les EM dont le niveau des AD est inférieur à 90 % de la moyenne de l'UE, cet écart sera réduit de 1/3	Sans modif	Sans modif	Sans modif
Capping / plafonnement	Limitation des AD pour les grandes exploitations	<i>Capping optionnel base volontaire par EM</i>	Sans modif	Sans modif
Verdissement/ écologisation	- 30 % de l'AD subordonnée à l'écologisation - critères définis dans la réforme de la PAC	- 30% sans modif. - critères définis dans la réforme de la PAC <i>mais possibilité de choix par EM (logique de « menu »)</i>	- 30 % sans modif, - critères définis dans la réforme de la PAC	Sans modif
Flexibilité (1 ^{er} pilier --> 2 ^e pilier)	Non précisé	<i>Possibilité, au choix des EM, de transférer 10 à 15 % du 1^{er} pilier au 2^e pilier (5 à 10 % si AD/ ha < 90 % de la moyenne UE)</i>	Possibilité, au choix des EM, de transférer 15 % du 1 ^{er} pilier au 2 ^e pilier	Sans modif
2^e pilier (développement rural)				
Taux de cofinancement		- 75 % pour régions défavorisées - 60 % pour régions en transition - 50 ou 55% pour autres cas - 75% pour environnement/ climat - 100 % en cas de transfert du premier pilier	- sans modif -sans modif - 50 % pour cas général - sans modif - sans modif	Sans modif
Réserve pour crise agricole		2 800	1 500	2 800
Autres				
Hors 2 ^e pilier	RD (rub. 1a): 4 500	Non précisé		
	Sécurité alimentaire (rub 3: 2 200	Non précisé		
	Aide alimentaire régions défavorisées (rub 1 b): 2 500	2000	2 100	2 000
Hors CFP	Réserve pour crise agricole : 3 500	<i>Remonte dans 2^e pilier</i>	Sans modif	Sans modif
	Fonds d'ajustement à la mondialisation : 2 500	Non précisé	Non précisé	Non précisé

LES ÉTAPES DE LA NÉGOCIATION BUDGÉTAIRE DU CFP 2014/2020
ÉVOLUTION DES PROPOSITIONS (EN MILLIARDS D'EUROS 2011, CHIFFRES ARRONDIS)

Rubriques	Lettre des contributeurs 18 déc. 2010	PP initiale Commission 29 juin 2011	PP révisée Commission 6 juillet 2012	Position d'EM été 2012	PP Psdce Chypre 29 oct.2012	PP Psdce du Conseil 13 nov.2012	2° PP Psdce du Conseil 22 novembre 2012	Accord Conseil européen Janv. / Fév. 2013 ?	Accord définitif après approb. du PE (mai 2013 ?)
1. Croissance intell. et inclusive		490,9	494,7		472,8	462,1	459,6		
<i>1a compétitivité</i>		114,9	115,5		146,3 *	152,6	139,5		
<i>1b cohésion</i>		376	379,2		326,5	309,5	320,1		
2. Croissance durable et ress. naturelles		382,9	386,5		379 *	364,5	372,2		
<i>dont paiements directs</i>		281,8	283		277,4	269,9	277,9		
<i>dont 2° pilier</i>		89,9			90,8	83,7	83,7		
<i>Sous-total PAC</i>		371,7	372,9		368,2 *	353,5	361,5		
3. Sécurité citoyenneté		18,5	18,8		18,1	18,3	16,7		
4. UE dans le monde		70	70		64,6	65,6	60,7		
5. Administration		62,6	63,2		nd	62,6	62,6		
Total CE	Stabilisation budgétaire: reconduction niveau 2013 + correction inférieure à l'inflation	1025	1 033,2	RU, SE, Aut, PB : - 100 Mds	997,5 **	973,1	971,8		
Moyenne annuelle CE en % RNB		1,05 %	1,08 %	All, Finl, DK : 1 %	1,04 %	1,02 %	1,01 %		
Total CP		972,2	987,6		np	np	np		
Moyenne annuelle CP en % RNB		1 %	1,03 %		np	np	np		
<i>Hors CFP et hors FED</i>		28,3	28,3		10,4	10,6	11,8		
Total général		1 053	1 061		1 008	983,7	983,6		

Légende : CE : crédits d'engagement ; CP : crédits de paiement ; CFP : cadre financier pluriannuel ; FED : Fonds européen de développement ; RNB : revenu national brut
 PP : Proposition ; EM : Etat membre
 * une partie des crédits hors CFP de la proposition de la Commission sont remontés dans le CFP
 ** sur la base de 63 Mds de crédits d'administration